

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 19 Juillet 2010**

L'an Deux Mille Dix, le lundi dix neuf juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 5 Juillet 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>22</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE, Melle GUILLIER

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. BLAISE – Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER - M. BURT –  
Mme FEST – Mme HAETTEL- Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN –  
M. KOTLENGA - Mme JAECK – M. SCHNEIDER - M. STEINMETZ - M. UHLMANN –  
M. VANOVERBECKE – M. WALD

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>3</b>
-------------------------------------	----------

M. BOISSIER, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE  
Mme HAUSER, qui donne pouvoir à Mme KAISER  
Mme PAWLOWSKI qui donne pouvoir à Mme WEISS.

<b>ABSENTS EXCUSES</b>	<b>2</b>
------------------------	----------

M. AY Erkan – Mme WEISBECKER Marie-Thérèse

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 22 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2010.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et rapport d'activités 2009.
4. Casino Municipal : avenant n° 6 à la délégation de service public.
5. Projet de voirie rue de la ferme : adoption du projet détaillé, convention avec la Régie d'Electricité et plan de financement.
6. Festival Rêves de Mômes : convention de partenariat avec RAI.
7. Transfert du service périscolaire : convention de mise à disposition des locaux à la CCPN.
8. Maison de l'Archéologie : actualisation de la grille tarifaire.
9. Rapport d'activité 2009 du SMICTOM.
10. Affaires financières et immobilières diverses :
  - 10/1 Casino Municipal : modification des barèmes de prélèvement.
  - 10/2 Cession de l'ancienne maison de garde barrière rue du Falkenstein.
  - 10/3 Accueil de jeunes sous Service Volontaire Européen à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord et location d'un local : convention avec ICE.
  - 10/4 Plan de désherbage alternatif : demande de subvention à l'Agence de l'Eau.
  - 10/5 Subvention à l'IME.
  - 10/6 Achat de la gare : délibération complémentaire.
  - 10/7 Création d'un tarif pour la piscine des Aqualies.
  - 10/8 Acceptation d'une indemnité de sinistre.
11. Divers et communications
12. Affaires de personnel :
  - 12/1 Création d'un poste d'attaché territorial.
  - 12/2 Mise à disposition des régisseurs du Moulin 9.
  - 12/3 Création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives.

<b>ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE DEPUTE-MAIRE</b>
---

*'Chers Collègues,*

*Je suis heureux de vous accueillir pour cette dernière séance du Conseil Municipal avant la traditionnelle pause estivale, dernière séance pour notre D.G.S. qui a fait le choix de continuer sa carrière dans une collectivité plus grande que la nôtre, à savoir Saverne.*

*Je reviens tout d'abord sur les festivités du 13 juillet qui se sont déroulées sous les meilleures auspices grâce à une météo favorable. Je remercie les services municipaux, l'OCSL et toutes les associations qui ont participé activement à l'organisation de cette soirée commémorant la Fête Nationale que malheureusement de plus en plus de communes renoncent à organiser.*

*La Nuit Artisanale se tiendra le week end prochain et là encore je remercie tous les bénévoles qui consacrent du temps à la préparation de cet événement tout au long de l'année. Le comité d'organisation de l'Office de Tourisme fait un travail remarquable et y consacre beaucoup d'énergie. Cette année, nous fêtons le 25<sup>ème</sup> anniversaire de cette manifestation emblématique des Vosges du Nord.*

*Une importante délégation de Niederbronnais a pu participer aux festivités à Bad Schönborn pendant le week end dernier dans le cadre des 10 ans du Jumelage. La Musique Municipale était également présente et a pu intervenir à deux reprises : nos musiciens sont toujours présents dans les grandes occasions, leurs prestations sont très appréciées.*

*Cinq nationalités ont participé à cette fête de l'Europe : allemands, polonais, hongrois, serbes et français. Rendez-vous a été donné à Niederbronn-les-Bains en 2011 pour marquer à notre tour ces 10 années de partenariat. Rolf Müller ne sera malheureusement plus des nôtres, du moins en tant que Maire, puisqu'il a annoncé qu'il renonçait à un 3<sup>ème</sup> mandat. Je tenais à relever la richesse des échanges lors des ateliers consacrés à la jeunesse, la santé et la musique.*

*Nous avons également signé une lettre d'intention pour l'avenir marquant notre volonté commune de poursuivre nos échanges pour construire cette Europe en qui nous fondons nos espoirs.*

*Le 8 juillet dernier, notre territoire a accueilli Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin pour une visite sur le terrain afin de partager les préoccupations des élus locaux.*

*Cette visite a démarré par la gare de Niederbronn-les-Bains et s'est poursuivie par la présentation de la piste cyclable à Mietesheim.*

*Avec l'ensemble des Maires du canton, nous avons également pu visiter l'usine ALSTOM à Reichshoffen qui est en pleine mutation pour engager d'ici peu un vaste programme de construction de près de 1.000 trames TER.*

*Le Président KENNEL a ensuite visité le Casino et les nouveaux locaux du RAI dont l'activité fait toujours figure de référence au niveau départemental.*

*La journée s'est achevée en Mairie de Niederbronn-les-Bains pour un échange de 2 heures avec les Maires. Mes collègues ont pu s'exprimer sur leur projet d'investissements et se sont*

*interrogés sur le soutien financier du Conseil Général, notamment dans le cadre des contrats de territoire.*

*M. le Président a pu rassurer les élus sur le niveau d'aide que pourra apporter le Département à ces projets malgré un contexte financier très dégradé.*

*Avant d'engager l'examen des points à l'ordre du jour, je tenais à rendre hommage à notre Directeur Général des Services, M. HELMSTETTER qui siège pour la dernière fois à mes côtés puisqu'il quitte ses fonctions d'ici quelques jours et rejoint Saverne en tant que DGS. Je regrette son départ qui nécessitera de recruter un nouveau DGS. J'ai apprécié pendant 15 ans la façon dont M. HELMSTETTER a dirigé les services municipaux ; j'ai toujours entretenu avec lui des rapports de confiance s'appuyant sur ses qualités morales, ses compétences multiples et sa très grande rigueur dans le travail. J'aurai l'occasion de lui faire part de notre gratitude lors d'un pot de départ qui se tiendra le Mardi 20 juillet en Mairie. D'ores et déjà, nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. »*

M. le Maire cède ensuite la parole à M. BURT qui déclare :

*« Au nom de mes collègues et je sais que tous les conseillers sans exception approuveront cet hommage, je souhaite rappeler très brièvement tout le bien que nous pensons de ce jeune cadre dynamique de la Fonction Publique Territoriale. Comme l'a annoncé le Maire, sa carrière et son travail seront évoqués demain plus longuement.*

*Sa disponibilité, sa compétence, son esprit de synthèse, son jugement critique précis et précieux, son dynamisme, sa loyauté sans faille nous ont tous impressionnés. Je lui rappelle quand même, et il me comprendra, qu'en tant que Responsable des Ressources Humaines il ne doit jamais oublier cette gestion humaine des personnels. La confiance avant tout, et toujours...*

*Merci à vous Fabrice, pour ces 15 années de travail, si rapidement et si densément écoulées, au service de notre collectivité.*

*Bonne chance et réussite dans la poursuite de votre carrière, et dans votre vie. »*

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2010.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2010.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2010 est adopté à l'unanimité.**

### **2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2010, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commission développement durable du 24 juin 2010** : bilan marché du terroir, plan de désherbage, mois de la biodiversité.

- **Commission Culture et vie associative du 23 juin 2010** : projet de saison culturelle 2010/2011 du Moulin 9, forum des associations, soirée des champions sportifs
- **Commissions Réunies du 15 juillet 2010** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Se sont également tenus depuis cette date :

- **Réunion publique PLU le 30 juin** : présentation du PADD.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin  
2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 22 juin au 16 juillet 2010.**

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.**

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT H.T
Réhabilitation de deux terrains de tennis	TENNIS CHEM INDUSTRIES	47.557 €

**Consultations en cours :**

- Travaux de mise en valeur des vestiges archéologiques : remise des offres le 30/07.
- Marché de maîtrise d'œuvre de modernisation du camping : remise des candidatures le 23/07.
- Acquisition de HLL (roulottes et tentes de prospecteurs) pour le camping : remise des offres le 30/07.

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

*Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à*

*l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;*

<b>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b>
--

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Néant

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :**

Néant

**3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire expose :

Les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport d'activité 2009 de la CCPN qui reprend les actions menées dans tous les domaines de compétence.

Un conseil communautaire est prévu le 22 juillet en raison essentiellement du transfert du périscolaire.

En effet, suite au refus de transfert des personnels de Mertzwiller, des créations de postes sont nécessaires afin d'assurer le fonctionnement du service.

Au niveau de la collecte des ordures ménagères, le prestataire SITA est en phase de recensement de toutes les impasses inaccessibles pour les camions pour des raisons de sécurité. Une telle démarche entraîne une rupture au niveau de l'égalité des usagers. Il conviendra de réviser le contrat de prestation si ce service n'est plus assuré.

Suite à une question de Mme WENDLING concernant la médiathèque, M. le Maire précise que ce point a été abordé lors de la visite du Président du Conseil Général. L'idée serait d'innover en créant une structure médiathèque sur des sites existants dans les communes, mais aucune décision n'est prise pour le moment sur ce dossier.

M. BURT s'interroge sur la compétence d'accueil des gens du voyage et de la prévention de la violence. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une compétence communautaire.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.**

**4. Casino Municipal : avenant N° 6 à la délégation de service public.**

M. le Maire expose :

Le cahier des charges liant la commune au Casino Municipal prévoit que ce dernier participe financièrement à la coproduction de spectacles dans le cadre de la saison culturelle organisée à la Maison des Arts et des Congrès.

Cette participation a été mise en place en 2004 suite aux travaux de transformation de l'établissement. Elle permet de répondre à l'obligation réglementaire faite au délégataire de proposer à la clientèle une offre de spectacle et d'animation. Cette dernière ne pouvait plus avoir lieu dans les locaux propres du Casino, ceux de la Maison des Arts et des Congrès s'y prêtant idéalement.

Le montant de cette participation est fixé contractuellement à 40.000 € et couvre des cachets et des défraiements d'artistes.

Cette participation était versée jusqu'alors à l'Association de Gestion du Relais Culturel.

La gestion de cet équipement étant reprise en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> avril, il est nécessaire de modifier le cahier des charges en prévoyant que c'est désormais la commune qui se verra attribuer cette participation, la ventilation des crédits par spectacle étant à négocier annuellement.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Vu le cahier des charges du 11 Octobre 1996 entre la commune de Niederbronn-les-Bains et la Sté Fermière du Casino Municipal et ses avenants successifs,

Considérant que le délégataire participe directement à la coproduction des spectacles dans le cadre de son effort artistique annuel,

Considérant que l'exploitation de la Maison des Arts et des Congrès est reprise en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité :**

- a) d'adopter les termes de l'avenant N° 6 au cahier des charges du 11 Octobre 1996 ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

### **5. Projet de voirie Rue de la Ferme : adoption du projet détaillé, convention avec la Régie d'Electricité et plan de financement.**

M. le Maire expose :

La Rue de la Ferme ne dispose pas encore de réseau d'assainissement pour les eaux usées et l'état de la chaussée est très dégradé.

Le réseau d'eau potable est également vétuste et plusieurs ruptures se sont produites récemment.

Il a été prévu au budget d'investissement 2010 de rénover complètement la rue.

Les travaux pourraient démarrer en Septembre 2010 par la pose des réseaux enterrés pour une durée d'environ trois mois.

Les aménagements de surface pourraient être engagés durant l'hiver avec un achèvement prévisible vers Mai 2011.

Le bureau d'études TOPOS de Bernardswiller a été chargé de présenter un projet d'aménagement. Les concessionnaires de réseaux (S.D.E.A., Régie d'Electricité) y ont intégrés leurs nouvelles conduites et regards.

L'estimation des travaux est la suivante :

<b>Nature des Travaux</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Observation</b>
Voirie	229.926 €	- consultation entreprises septembre 2010 - budget principal commune
Assainissement	224.000 €	- compétence S.D.E.A. - consultation entreprises juillet
Eau potable	111.000 €	- compétence S.D.E.A. - consultation entreprises juillet
Réseau électrique	26.532 €	-convention régie
Télédistribution	29.205 €	-convention régie
Eclairage public	43.004 €	-convention régie
Téléphone	24.160 €	-convention régie
Reprise des branchements en parties privatives	38.818 €	- coordination S.D.E.A. à envisager pour économies éventuelles, convention régie
<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>726.645 €</b>	

Un extrait du plan d'aménagement de principe a été présenté en commission.

Suite à une question de M. BURT, M. le Maire précise que le SDEA intervient au titre du transfert de compétence.

M. SCHNEIDER observe que lors d'essais préalables, des dégâts ont été constatés Rue de la Ferme au niveau des installations privatives d'eau potable. Il conviendra de veiller à limiter la pression sur ce réseau.

## DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'approuver le projet global d'aménagement de la Rue de la Ferme pour un montant total estimatif de 726.645 €H.T. soit 869.067,42 €TTC,
- b) de charger M. le Maire de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie d'un montant estimatif de 229.926 €H.T. soit 274.991 €TTC,
- c) d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec la Régie d'Electricité pour les réseaux secs enterrés d'un montant de 192.933,85 €TTC,
- d) de charger le S.D.E.A. du Bas-Rhin de réaliser les travaux d'eau potable et d'assainissement d'un montant estimatif de 335.000 €H.T au titre des compétences transférées.

**6. Festival Rêves de Mômes : convention de partenariat avec RAI.**

M. le Maire expose :

Le festival Rêves de Mômes qui se tiendra du 1er au 6 août 2010 était organisé jusqu'alors en partenariat entre le RAI et l'Association de Gestion du Relais Culturel.

Cette association étant dissoute, la commune a repris en régie l'exploitation du Relais Culturel et il est proposé de poursuivre la collaboration selon les mêmes modalités.

La commune a en charge l'ensemble des engagements relatifs aux spectacles présentés dans le cadre du festival ainsi que diverses dépenses de communication et de surveillance.

Le projet de convention analysé en commission détaille les modalités pratiques d'organisation et de cofinancement de la manifestation.

Le budget total du festival s'élève à 173.000 € la commune intervenant à hauteur de 32.500 € (30.000 €+ 2.500 €récupérés auprès des communes où se déroule un spectacle décentralisé).

L'adjointe au Maire Mme WEISS ne prend pas part au vote et quitte la salle.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'adopter les termes de la convention de partenariat avec l'association RAI en vue de l'organisation du festival 2010 Rêves de Mômes ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Prend acte :**

- c) qu'une participation de 500 € sera versée à la ville par les communes de Pfaffenhoffen, Gumbrechtshoffen, Oberbronn, Mertzwiller et Reichshoffen au titre des spectacles décentralisés.

**7. Transfert du service périscolaire : convention de mise à disposition des locaux à la CCPN.**

M. le Maire expose :

Suite au transfert de la compétence périscolaire à la CCPN, il est nécessaire de mettre à disposition les locaux scolaires utilisés à cette fin à Niederbronn-les-Bains.

Un projet de convention a été analysé en commission.

Cette mise à disposition est assortie d'une participation financière forfaitaire annuelle de 2.500 €

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'adopter les termes de la convention de mise à disposition des locaux scolaires à la CCPN en vue de l'organisation de l'accueil périscolaire ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**8. Maison de l'Archéologie : actualisation de la grille tarifaire.**

M. le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adapter la grille tarifaire de la Maison de l'Archéologie dans trois domaines.

Le premier concerne les visites guidées de la ville et du territoire qui étaient jusqu'alors assurées par l'Office de Tourisme.

Les propositions de tarifs s'établissent comme suit :

Désignation	Tarif (ou gratuité)
<b>VISITES GUIDEES</b>	
Visite de la ville – 1h	45 €
Visite de la ville – 2h	75 €
En complément de la visite de la ville, visite du casino – 30 mn	Gratuit
Visite guidée du territoire (accompagnement de bus) – 2h	80 €
Visite guidée du territoire (accompagnement de bus) – ½ journée	110 €
Majoration dimanche et jours fériés	20 €

Le deuxième domaine concerne les groupes ayant déjà visité le musée et acquitté un droit d'entrée. Pour cette catégorie, la visite des sites extérieurs (expéridrome et vestiges Place J. Marchi). serait gratuite.

Le troisième domaine concerne la bibliothèque.

L'entrée des groupes scolaires et la participation aux animations pour enfants organisées le samedi matin seront gratuites.

Enfin, il est proposé de reconduire le tarif unitaire de 1,70 € pour les adultes et de 0,80 € pour les enfants pour les visites guidées sur les sites extérieurs du musée (expéridrome – vestiges Place J. Marchi).

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

d'adopter les modifications de la grille tarifaire de la Maison de l'Archéologie détaillée ci-dessous :

Désignation	Tarif (ou gratuité)
<b>VISITES GUIDEES</b>	
Visite de la ville – 1h	45 €
Visite de la ville – 2h	75 €
En complément de la visite de la ville, visite du casino – 30 mn	Gratuit
Visite guidée du territoire (accompagnement de bus) – 2h	80 €
Visite guidée du territoire (accompagnement de bus) – ½ journée	110 €
Majoration dimanche et jours fériés	20 €
<b>GROUPES AYANT DEJA VISITÉ LE MUSEE ET ACQUITTÉ UN DROIT D'ENTRÉE ET UN FORFAIT GUIDAGE</b>	
Groupe adultes externes expéridrome	gratuit
Groupe adultes externes place Marchi (ou centre ville)	gratuit
Groupe enfants externes expéridrome	gratuit
Groupe enfants externes place Marchi	gratuit
<b>BIBLIOTHÉQUE</b>	
Groupes scolaires	gratuit
Animations contes des samedis	gratuit
<b>TARIFS VISITE SITES EXTERIEURS</b>	
Adultes	1,70 €
Enfants	0,80 €

### **9. Rapport d'activité 2009 du SMICTOM.**

M. le Maire présente les principales données du rapport d'activité 2009 du SMICTOM.

- ✓ 58.066 tonnes de déchets ont été collectés et traités représentant 625 Kg par habitant,
- ✓ Recrutement de deux ambassadeurs du tri qui effectuent un travail en porte à porte,
- ✓ 21.004 tonnes de déchets non valorisables ont été enfouis au CSDND de Wintzenbah,
- ✓ 6.009 tonnes ont été collectées au titre de la collecte sélective,
- ✓ Le volume des OM résiduelles non valorisables baisse de 6 % par rapport à 2008,
- ✓ Près de 600.000 € ont été investis en 2009 pour améliorer le fonctionnement des déchetteries de Mertzwiller et Lembach.

Il rappelle également que la phase d'expérimentation de la facturation à la levée est concluante au vu de la réduction du nombre de présentation des bacs.

Cette expérimentation est appelée à être étendue sur le territoire des autres communautés de communes membres du SMICTOM.

Enfin, il relève plus particulièrement le coût engendré par l'exploitation des déchetteries dans lesquelles les volumes à traiter sont de plus en plus importants.

M. KETTERING s'interroge sur l'exploitation des biogaz au centre d'enfouissement.

M. le Maire précise qu'une étude de faisabilité est en cours. Toutefois, l'exploitation de ce type de gaz nécessite une concentration minimale de 35 à 40 % de méthane.

Or le biogaz de Wintzenbach n'est constitué qu'à 30 % de méthane.

D'autres filières de valorisation sont en cours d'étude avec ES ou des partenaires privés.

Interrogé par M. BURT concernant les pneus, M. le Maire précise qu'il y a obligation de reprise au niveau des garagistes et que des opérations ponctuelles de collecte ont été organisées par la CCPN.

M. SCHNEIDER s'interroge sur l'état des poubelles au niveau du ramassage rue de la chapelle.

M. le Maire précise que les riverains ne respectent pas la fermeture des bacs telle qu'elle est prévue et que d'autres usagers en profitent pour y déposer leurs ordures.

M. WAECHTER rajoute qu'une solution de bac individuel est également à l'étude.

Suite à une question de Mme WEISS, M. le Maire indique que des solutions de contrôle d'accès aux déchetteries sont également à l'étude.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

### Prend acte

De la présentation du rapport d'activité 2009 du SMICTOM.

#### **10/1. Casino Municipal : modification des barèmes de prélèvement.**

Pour l'exercice de jeux clos, il n'y a pas de trop perçu pour la collectivité, ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

#### **10/2. Cession de l'ancienne maison de garde barrière Rue du Falkenstein.**

M. le Maire expose :

La commune a confié à plusieurs agences immobilières un mandat de vente sans exclusivité de la maison de garde barrière sise Rue du Falkenstein.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de cet immeuble à 70.000 €

Au terme de trois mois de prospection, seule une offre d'achat ferme pour 40.000 € a été réceptionnée.

Vu l'état de vétusté avancé de l'immeuble et sa situation en entrée de ville, il est proposé de réserver une suite favorable à cette proposition.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Vu l'avis du service des Domaines N° 09/1673 du 7/12/2009,

Considérant qu'il est opportun pour la commune de se séparer d'un immeuble vétuste avant que sa valeur vénale ne se dégrade encore,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité :**

- a) de céder l'immeuble cadastré section 33 N° 202 Rue du Falkenstein pour un montant de 40.000 € aux époux LECOMTE domiciliés 31 Rue du Faisan à Niederbronn-les-Bains ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y relatif devant Notaire ;

### **prend acte :**

- c) que les frais d'agence et d'acte sont pris en charge par les acquéreurs.

### **10/3. Accueil de jeunes sous Service Volontaire Européen à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord et location d'un local : convention avec I.C.E.**

M. le Maire expose :

La commune accueille depuis plusieurs années deux jeunes sous statut du Service Volontaire Européen (SVE).

Ces jeunes, issus de l'Union Européenne, effectuent un service d'une année au sein d'établissements publics ou d'intérêt général dans le domaine culturel ou social par exemple.

Au niveau de la France, l'Association Initiative Chrétienne pour l'Europe (ICE) coordonne cet accueil pour environ 60 jeunes par an.

Cette association est hébergée depuis Octobre 2008 au Bureau Central.

Pour l'année à venir, il est proposé de reconduire l'accueil de 2 jeunes affectés principalement à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord, la contrepartie étant une contribution de 490 € par mois et par jeune (inchangée par rapport à 2009/2010).

Il est également proposé de reconduire la location à l'association ICE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 du logement situé au Bureau Central.

Ce logement permet d'accueillir les services administratifs de l'association ainsi qu'un jeune volontaire intervenant pour l'association ICE-RF et dans les classes bilingues de l'école maternelle et du Groupe Scolaire.

Compte tenu des moyens très limités de l'association et en contrepartie d'un service de surveillance générale du bâtiment et de participation aux chantiers d'été réalisés à Niederbronn-les-Bains, il est proposé de participer à hauteur de 150 € par mois aux frais de location du logement (hors charges).

Melle GUILLIER, Adjointe au Maire, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association Initiative Chrétienne pour l'Europe une convention permettant l'accueil à la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord de 2 jeunes sous statut SVE,
- b) de verser à ladite association une participation de 11.760 € en vue de cet accueil en deux parts égales de 5.880 € en octobre 2010 et en avril 2011,
- c) de verser à ICE une subvention de 1.800 € en deux parts égales de 900 € en octobre 2010 et en avril 2011 correspondant à une aide à la prise en charge du loyer d'un logement au Bureau Central.

### **10/4. Plan de désherbage alternatif : demande de subvention à l'Agence de l'Eau.**

M. le Maire expose :

La commission Développement Durable a pris connaissance du plan de désherbage alternatif élaboré conjointement entre les services techniques municipaux et l'association FREDON.

La mise en œuvre de ce plan de désherbage nécessite l'acquisition de divers matériels susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse.

Il s'agit plus particulièrement :

- de balais de rive pour la balayeuse pour un montant de 734 €TTC ;
- de têtes de débroussailleuses pour un montant de 1.091 €;
- d'un broyeur de branches en vue de produire du paillage organique pour un montant de 16.038 €TTC.

Ces investissements sont susceptibles de bénéficier d'une aide de 50 %.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

de solliciter la participation financière de l'agence Rhin/Meuse dans le cadre de la gestion des polluants en zones non agricoles en vue de l'achat de matériel d'un montant total de 17.863 €

#### **10/5. Subvention à l'I.M.E.**

M. le Maire expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de participer au séjour de deux enfants fréquentant l'IME d'Ingwiller à hauteur de 5,50 €par jour pour 4 jours, soit pour un montant de 44 €

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

d'attribuer une subvention de 44 € à l'Institut Médico-Educatif d'Ingwiller au titre d'une participation financière au séjour de deux enfants à raison de 5,50 € par jour.

**10/6. Achat de la gare : délibération complémentaire.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 17 mai 2010, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition de l'ancienne gare SNCF pour un montant forfaitaire de 100.000 €

Dans l'intervalle, la SNCF a fait procéder à l'arpentage permettant de séparer l'immeuble de la gare et ses abords du domaine ferroviaire.

Cette séparation conduit à créer une parcelle nouvelle de 6,24 ares.

Par ailleurs, le prix de vente est composé de deux parts. Une première part de 83.000 € représentant la valeur du bâtiment et 17.000 € représentant les frais de libération des locaux (démontage de certaines installations).

Il convient donc de redélibérer sur ce point pour pouvoir concrétiser la vente.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) de confirmer sa délibération du 17 mai 2010 en vue de l'acquisition de l'ancienne gare SNCF de Niederbronn-les-Bains, soit l'immeuble et les terrains attenants d'une surface totale de 6,24 ares pour un montant de 100.000 € décomposés en deux parts de 83.000 € (valeur du bâtiment) et 17.000 € (frais de libération des locaux) ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte y relatif devant Notaire.

**10/7. Création d'un tarif complémentaire piscine des AQUALIES.**

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 17 mai 2010, le Conseil Municipal a décidé d'actualiser la grille tarifaire applicable à la piscine des AQUALIES en créant notamment un tarif d'entrée de 1 € pour les enfants de moins de 4 ans.

Cette décision serait à compléter par la création d'un tarif abonnement pour ces enfants.

Il est proposé de fixer ce tarif à 8 € pour 10 entrées.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

de créer un tarif d'abonnement à la piscine des Aqualies pour les enfants de moins de 4 ans, fixé à 8 € pour 10 entrées.

**10/8. Acceptation d'une indemnité de sinistre.**

Suite au sinistre incendie de l'expéridrôme, la commune a été indemnisée par les compagnies d'assurance des responsables à hauteur de 13.778,87 €

La procédure devant le Tribunal pour enfants au niveau civil a néanmoins été maintenue et le juge a décidé de fixer l'indemnité définitive à 15.288,87 € à laquelle s'ajoute une somme de 765 € au titre des frais de justice.

La somme de 765 € sera à récupérer solidairement auprès des parents des deux jeunes responsables.

**PROJET DE DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu le jugement du 25 novembre 2009 de la Cour d'Appel de Colmar dans l'affaire Ville de Niederbronn-les-Bains ctre YILDIRIM et BROSSEAU,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'accepter l'indemnité complémentaire de 1.497,03 € à celle déjà versée de 13.778,87 €
- b) de charger M. le Maire de recouvrer la somme de 765 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

## **11 Divers et communications.**

### **COMMUNICATIONS :**

- M. le Maire revient sur la grève du Casino le 1<sup>er</sup> juillet 2010 organisée en raison d'un plan social qui prévoit le licenciement de 8 personnes.  
Il précise que la commune a joué son rôle en consentant des réductions de contributions pour la saison 2010 pour justement préserver l'emploi.  
Une telle démarche de la part de la direction de l'établissement semblait inéluctable compte tenu de la dégradation régulière de l'activité depuis 3 ans.
- Horaires d'ouverture du Casino : ouverture de l'établissement à partir de 11h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- Label Station Verte : la commune s'est vue attribuer ce label avec effet du 28 juin 2010. Une cérémonie officielle de signature de la charte sera organisée au mois de septembre 2010.
- Dénomination « commune touristique » : par arrêté préfectoral du 15 juin 2010, la commune a obtenu la dénomination de « commune touristique » pour une durée de 5 ans. Ce classement devra être complété avant le 31/12/2014 par le classement en « Station Touristique classée ».
- M. SCHNEIDER intervient pour souligner que le ruisseau du Falkenstein est de plus en plus obstrué en raison du défaut de vidange du désableur. M. le Maire indique qu'il interviendra auprès du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord et de la DREAL.

### **DATES :**

<b>DATE</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>LIEU</b>
<b>Mardi 20 juillet</b>	17h	Pot de départ Directeur des Services	Mairie
<b>Samedi, 24 Juillet</b>		Nuit Artisanale	
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> août</b>		70 ans de l'USN Foot	Stade Paul WEBER
<b>Du 1er au 6 août</b>		Festival Rêves de Mômes Inauguration Dimanche 1 <sup>er</sup> août à 11 h.	Ville

<b>Jeudi 26 août</b>	21h15	Séance de cinéma en plein air	Parc du golf
<b>Samedi 4 septembre</b>	17h	Cérémonie commémorative El Moungar	Monument aux Morts
<b>Lundi 6 septembre</b>	14h	Comité de Pilotage PLU	Mairie
<b>Samedi 18 septembre</b>	20h	Concert celtique	Place du Bureau Central
<b>Dimanche 19 septembre</b>		Journée du Patrimoine	Expéridrôme
<b>Dimanche 19 septembre</b>		Forum des associations	Place du Bureau Central ou Gymnase
<b>Jeudi 23 septembre</b>	19h	Commission culture et vie associative	Mairie
<b>Lundi 27 septembre</b>	20h	CONSEIL MUNICIPAL	

### SEANCE A HUIS CLOS

#### **12/1. Création d'un poste d'Attaché Territorial.**

M. le Maire expose :

Le tableau des effectifs au 1.1.2010 permet l'accueil d'un Attaché Territorial Principal et d'un Attaché Territorial.

Le poste d'Attaché Principal sera libéré avec effet du 9 août 2010 suite au départ du Directeur Général des Services, le poste d'Attaché Territorial étant occupé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010 par son Adjoint.

Dans le cadre du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services, il est proposé de créer un second poste d'Attaché Territorial à pourvoir en fonction du candidat retenu.

### DELIBERATION

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

de modifier avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2010 le tableau des effectifs par la création d'un poste permanent d'Attaché Territorial ayant vocation à être détaché sur le poste de Directeur Général des Services.

**12/2. Mise à disposition des régisseurs du Moulin 9.**

M. le Maire expose :

Les postes de Régisseurs du Moulin 9 sont occupés par deux agents relevant de la filière technique ayant pu obtenir durant la période de fermeture le diplôme de Régisseur de Spectacle dans le cadre d'une V.A.E. prise en charge par la collectivité.

L'exploitation du Moulin 9 devant reprendre initialement au début du mois de septembre 2010, doit être repoussée en raison de divers retards au niveau du chantier.

Pendant cette période, les deux agents concernés pourraient être mis à disposition de structures publiques extérieures.

Des contacts sont actuellement en cours, mais aucune affectation ni période précise ne peuvent être arrêtées pour le moment.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ces mises à disposition en fonction des opportunités qui pourront se présenter.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

- a) d'autoriser la mise à disposition des Adjointes Techniques assurant la fonction de Régisseur de Spectacle au Moulin 9 auprès de toute structure publique entre le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et le 30 novembre 2010 ;
- b) d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition y relatives.

**12/3. Création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives.**

M. le Maire expose :

Un agent titulaire du grade d'éducateur des activités physiques et sportives exerçant la fonction de MNS est indisponible depuis septembre 2008.

Son remplacement a été assuré par un personnel contractuel nommé sur le poste existant.

L'intéressé est à nouveau indisponible depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010 et ne pourra vraisemblablement plus exercer la fonction de maître-nageur, ayant déjà échoué à deux reprises aux épreuves de validation quinquennale de son Brevet d'Etat.

Compte tenu de cette situation, un reclassement professionnel sur un poste de responsable technique aux Aqualies lui sera proposé dès la reprise d'activité.

Il convient néanmoins de pourvoir au poste d'EAPS par la création d'un poste permanent supplémentaire à pourvoir par voie statutaire ou contractuelle.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 9 Juillet 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Juillet 2010,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité :**

de modifier avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2010 le tableau des effectifs par la création d'un poste permanent d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> classe à pourvoir par voie statutaire ou contractuelle.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 3 Août 2010**

**Niederbronn-les-Bains, le 3 Août 2010**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**